

Outil T32.3

auteur : B. Boudey Organisation : GIP-FAR

28/01/2019

E3. Réguler les attitudes et comportements

Le conseil coopératif

Définition du conseil coopératif et mode d'emploi pour réguler des attitudes et comportements

Définition

Le conseil de coopération est un moyen pour réguler des attitudes et comportement au sein d'un groupe d'apprenants en plaçant les apprenants en situation de démocratie en leur permettant de vivre et réguler ce qui se passe dans le groupe entre eux directement.

Le conseil coopératif présente de nombreux avantages au niveau des apprentissages car il permet aux apprenants de développer la coopération en renforçant l'égalité, la liberté d'expression, le respect de soi et des autres, l'entraide et la justice. Il permet ainsi de créer une cohésion de groupe.

Il permet également de développer les compétences transversales relationnelles de coopération et d'apprentissage des droits au sein d'un groupe avec la conscience des responsabilités qu'ils supposent.

Le fonctionnement du conseil coopératif

Le journal mural : Un journal mural est utilisé pour renseigner les sujets que le conseil doit traiter à chaque fois qu'il a lieu. C'est *Célestin Freinet* qui a formalisé ce journal mural au sein des classes. Il est à disposition, visible dans le lieu de formation. Chaque apprenant d'un groupe peut l'utiliser à tout moment pour noter un point ou une proposition qu'il veut voir aborder en conseil. Il peut être formulé ainsi:

Remerciements	Sujets	Propositions
Je remercie X pour	Je souhaite parler de	Je propose que

En pratique ce tableau est souvent utilisé avec des post-its que les apprenants déposent tout au long de la formation soit en remerciant une personne pour ses activités liés à un point et des décisions faites précédemment, soit en apportant un sujet de discussion pour le prochain conseil et en faisant éventuellement des propositions. Les post-it sont ensuite examinée par le Conseil et retirés du journal.

Le journal du conseil : Le journal du conseil, accessible par les apprenants dans le lieu de formation, permet de garder une trace des échanges du conseil précédent sur les points sur lesquels portent les échanges.

Notes du conseil	Date :
Climat du groupe :	
Remerciements :	
Sujet(s) de la semaine :	
Propositions :	
Décision :	

Dans certains cas, le journal mural qui sert à alimenter le conseil et le journal du conseil sont un seul et même document accessible dans la salle de formation et consultable par les apprenants. Mais le journal mural assure une lisibilité permanente qui permet de développer la force et la cohésion du groupe.

Choix de temps de réunion : Le conseil de coopération a généralement lieu de manière régulière, une fois par semaine par exemple. Il est conseillé qu'il ait lieu rituellement le même jour à la même période. La durée d'un conseil est généralement de 45 minutes.





Participants et rôle: Le conseil coopératif réunit régulièrement tous les membres du groupe. Un président de séance volontaire et désigné par les membres à chaque fois que le conseil se tient. Un secrétaire de séance volontaire est chargé de remplir le journal du conseil.

Ainsi, chacun expérimente ces rôles ce qui assurent une responsabilisation et une implication de chacun.

Comment : Déroulement type d'une séance :

1. Ouverture par le président	L'ouverture est faite par le président de séance ce qui lui permet de se positionner comme organisateur et de rappeler les règles de communication (durée de la séance, respect des points de vues et des temps de parole, distribution de la parole équitable,)
2. Prise de température du groupe	Le président invite chacun à partager son état d'être du moment, ce qui est parfois réalisés simplement avec des icônes ou des smiley symbolisant l'état émotionnel de chacun. Le président relève le nombre de chaque état dans le journal ou décrit le sentiment général. Cela renforce la reconnaissance.
3. Rappel des décisions	Le président rappelle les décisions du dernier conseil et constate les actions réalisées. Il pointe collectivement ce qui a été fait ou non.
4. Félicitations et remerciements	Il félicite, remercie les personnes ayant mis en œuvre les décisions du dernier conseil. C'est un moment important pour reconnaître le travail accompli, donner une place à chacun et encourager les comportements bienveillants.
5. Echanges sur les sujets	Le président lit le ou les sujets les uns après les autres et donne la parole à leurs rédacteurs. Il distribue la parole et facilite les débats et les échanges.
6. Propositions	Le président invite les participants à apporter les propositions. Il facilite les échanges sur les propositions et organisent éventuellement les votes
7. Fin du conseil coopératif	Le président rappelle les propositions retenues qui font office de décision du conseil, puis déclare la fin du conseil.

Les fonctions du formateur lors du conseil coopératif

Le formateur a un rôle d'animateur qui assume, selon Danielle Jasmin, trois fonctions :

1. Fonction de clarification (concernant le contenu):

Le formateur reformule ce qui a été dit, il explicite, sollicite auprès des apprenants les informations manquantes, il résume, définit et fait définir...Cela permet aux apprenants de comprendre tout ce qui se dit et trouver sa place dans le processus décisionnel.

2. Fonctions de contrôle (concernant la procédure):

Il donne la parole aux apprenants qui le demandent, tout d'abord à ceux qui parlent le moins, il aide tous les apprenants à prendre la parole, il freine, stimule, fait respecter l'écoute des autres, fait des renforcements positifs, nomme d'éventuels apprenants au « comportement dérangeur » ...

3. Fonctions de facilitation (concernant le climat):

Il invite les apprenants à exprimer leurs sentiments en pratiquant l'écoute active, il encourage chacun à dire ce qu'il pense en formulant des messages clairs, il aide à trouver des solutions et à résoudre les conflits, il impose la valeur de coopération en demandant aux apprenants comment nous pouvons aider.